PULSER *quelqu'un d'une réunion, d'une société, d'une compagnie.* EXPULSER *un élève d'un collège.*

— Méd. Evacuer, faire sortir : EXPULSER *le mucus des bronches. Je m'étais arrêté dans la cour à* EXPULSER *le superflu de la boisson.* (Mol.)

**EXPULSIF, IVE** adj. (èk-spul-siff, i-ve — du lat. *expellere, expulsum*, expulser). Qui aide à expulser, qui pousse au dehors : *Force* EXPULSIVE. *Remède* EXPULSIF *des humeurs. Les sudorifiques sont des médicaments* EXPULSIFS.

— Chir. *Bandage expulsif*, Bandage qui provoque l'expulsion de quelque corps solide ou liquide, par la compression qu'il exerce sur quelque partie du corps. ‖ *Douleurs expulsives*, Douleurs qui accompagnent les contractions par lesquelles l'utérus expulse le fœtus.

**EXPULSION** s. f. (èk-spul-si-on — lat. *expulsio*; de *expellere*, expulser). Action d'expulser, de chasser des lieux occupés ou des biens possédés : *L'*EXPULSION *des Bourbons, L'*EXPULSION *des Anglais du royaume de France. Après l'*EXPULSION *des décemvirs, presque toutes les lois qui avaient fixé les peines furent abolies.* (Montesq.) *Du bannissement est appelé autrement l'ère de l'*EXPULSION *des rois.* (Chateaub.) ‖ Exclusion, élimination, renvoi : *L'*EXPULSION *de plusieurs membres d'une société. L'*EXPULSION *d'un élève d'un lycée.*

— Nurisc. Action juridique par laquelle on contraint un locataire, un tenancier à vider les lieux qu'il occupait.

— Méd. Evacuation : *L'*EXPULSION *des urines. L'*EXPULSION *des aiguilles introduites dans l'estomac se fait spontanément à travers les tissus.*

**Expulsion** (*L'*) ou la **Sortie du paradis terrestre**, fresque exécutée dans l'une des loges du Vatican, par Jules Romain, d'après un carton de Raphaël. L'archange, vêtu d'un manteau rouge et armé d'une épée flamboyante, chasse Adam et Eve du paradis. Adam se cache le visage avec les deux mains ; Eve cherche à voiler sa nudité et lève au ciel des yeux où se lit son repentir. On a constaté que ces deux figures sont empruntées à la fresque de Masaccio, dans l'église des Carmes, à Florence. C'est là un de ces hommages que le plus illustre des peintres se plaisait à rendre à ses précurseurs. L'esquisse originale de cette composition, dessinée par Raphaël, se trouve dans la collection royale d'Angleterre ; elle a été gravée par C. Metz. Quant à la peinture, exécutée, à ce que l'on suppose, par Jules Romain, elle a été gravée dans les diverses suites d'estampes où a été reproduit l'ensemble des *Loges* ; il en a été fait, en outre, une gravure séparée par un anonyme néerlandais du XVIe siècle, et une gravure au trait par Réveil (*Galerie des arts et de l'histoire*, IV, 276).

**EXPURGADE** s. f. (èk-spur-ga-de — rad. *expurger*). Sylvic. Opération consistant à couper dans une futaie les arbres qui ne sont pas de première choix : *Couper par* EXPURGADES. ‖ On dit quelquefois EXPURGATION.

**EXPURGATION** s. f. (èk-spur-ga-si-on — lat. *expurgatio*; de *expurgare*, expurger). Action d'expurger; corrections faites dans un livre.

— Sylvic. Syn. d'EXPURGADE.

**EXPURGATOIRE** adj. (èk-spur-ga-toi-re — rad. *expurger*). *Index expurgatoire*, Catalogue des livres prohibés à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés.

**EXPURGÉ, ÉE** (èk-spur-jé) part. passé du v. EXPURGER. Corrigé par des suppressions : *Livres* EXPURGÉS.

**EXPURGER** v. a. ou tr. (èk-spur-jé — lat. *expurgare*; du préf. *ex*, et de *purgare*, purger. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'expurgeai, nous expurgeons*). Corriger par des suppressions, en parlant d'un livre : EXPURGER *un ouvrage.* EXPURGER *une édition.*

**EXQUIMA** s. m. (èk-ski-ma). Mamm. Nom donné à un petit singe, qui forme une espèce voisine ou peut-être une simple variété du cosmis.

**EXQUIS, ISE** adj. (èk-ski, i-ze — lat. *exquisitus*, choisi, recherché; du préf. *ex*, et de *quærere*, chercher). Qui a un goût délicieux, qui est très-délicat : *Des mets* EXQUIS. *Des vins* EXQUIS. *Un goût* EXQUIS. *Une saveur* EXQUISE. *Le goût de la chair de la scorpène est* EXQUIS. (Lacép.)

Dans les dédales verts qui formaient ces haliers,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
Présentaient aux troupeaux une pâture exquise.
LA FONTAINE.

— Par anal. Qui produit sur les sens une impression douce, délicate et distinguée : *Un parfum* EXQUIS. *Des sons* EXQUIS. *Une peau* EXQUISE *au toucher.*

— Par ext. Fait, tourné, configuré, exécuté avec beaucoup de délicatesse et de distinction : *Une main* EXQUISE. *Une taille* EXQUISE. *Une beauté* EXQUISE. *Une miniature* EXQUISE, *d'une* EXQUISE *finesse. Il est d'*EXQUISES *beautés que toutes les émotions semblent encore embellir.* (L. Enault.) *Il n'y a pas de beauté* EXQUISE *sans une certaine étrangeté dans les proportions.* (Baudelaire.)

Même beauté, tant soit *exquise*,
Rassasie et soûle à la fin.
LA FONTAINE.

— Fig. Délicat, distingué, plein à la fois de finesse et de douceur : *Des louanges* EXQUISES. *Ce sont des douceurs* EXQUISES *que des louanges éclairées.* (Mol.)

Tous les discours sont des sottises
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles *exquises*,
Si c'était un grand qui parlât.
MOLIÈRE.

‖ Qui est doué d'une sensibilité fine et délicate : *Un peintre* EXQUIS. *Un goût* EXQUIS. *Un sens* EXQUIS. *Est-il bien sûr qu'un homme qui aurait une raison parfaitement droite, un sens moral parfaitement* EXQUIS, *pourrait vivre avec quelqu'un?* (Chamfort.) *Les femmes sont d'une nature plus* EXQUISE *que celle des hommes.* (Lauvergne.) ‖ Qui produit une impression, une sensation douce et délicate; qui produit une impression de nature quelconque, mais distinguée au son genre : *D'*EXQUISES *jouissances. Les joutsances et les douleurs* EXQUISES *appartiennent aux femmes.* (B. de St-P.)

— Pathol. *Fièvre réglée exquise*, Fièvre dont les accès sont parfaitement réguliers.

— **Syn. Exquis, délectable, délicat**, etc. V. DÉLECTABLE.

— **Antonymes.** Détestable, exécrable, insipide.

**EXSANGUE** adj. (èk-san-ghe — lat. *exsanguis*; de *ex*, préf. privat., et de *sanguis*, sang). Pathol. Qui n'a que peu de sang, qui a perdu beaucoup de sang : *J'ai vu la mère d'un de mes bons amis mourir* EXSANGUE, *une heure après qu'un médecin célèbre avait affirmé qu'elle était guérie.* (Masquelez)

— Fig. Dépourvu de vie, de force, de vigueur : *Quand la versification est harmonieuse, qui est-ce qui chicane la pensée? qui est-ce qui s'aperçoit que les scènes sont* EXSANGUES? (Dider.)

— **Antonyme.** Pléthorique.

**EXSCUTELLÉ, ÉE** adj. (èk-sku-tèl-lé — du lat. *ex*, préf. privat.; *scutellum*, petit bouclier). Entom. Qui n'a pas d'écusson.

**EXSÉQUIALES** s. f. pl. (èk-zé-ku-ia-le — mot lat. formé de *exsequiæ*, funérailles). Antiq. Jours de fête mortuaire que les Latins célébraient en famille, pour rappeler le souvenir d'une personne regrettée : *Tous les peuples du Latium avaient pour soin de célébrer les* EXSÉQUIALES *de leurs morts.*

**EXSERT, ERTE** adj. (èk-sèr, èr-te — lat. *exsertus*, proprement tiré hors, participe du v. *exserere*). Hist. nat. Découvert, dénudé. ‖ Qui fait saillie au dehors.

**EXSERTION** s. f. (èk-sèr-si-on — rad. *exsert*). Hist. nat. Etat de ce qui est exsert, de ce qui fait saillie en dehors.

**EXSPUITION** s. f. (èk-spu-i-si-on — lat. *exspuitio*; de *exspuere*, qui est formé du préf. *ex*, et de *spuere*, cracher. Curieux rapport ce dernier mot à la racine sanscrite *shtiv*, cracher, d'où aussi, selon lui, le gr. *ptuô*, je crache, *ptualon*, crachat, *putizô*, *psuttô*, je crache, le gothique *spiwan*, ancien haut allemand *spiwan*, *spihan*, allemand *speien*, même sens, le lithuanien *spiauju*, *spjaudan*, je crache, et l'ancien slave *plyją*, même sens). Physiol. Action de cracher, d'expulser de la bouche : *L'*EXSPUITION *de la salive.* ‖ On écrit aussi EXPUITION.

**EXSTIPULÉ, ÉE** adj. (èk-sti-pu-lé — du préf. *ex*, et de *stipule*). Bot. Se dit des feuilles ou en général des organes foliacés qui sont dépourvus de stipules. ‖ On dit aussi EXSTIPULACÉ et EXSTIPULAIRE.

**EXSTROPHIE** s. f. (èk-stro-fî — du gr. *ex*, en dehors; *trephô*, je tourne). Chir. Déplacement de certains organes : *L'*EXSTROPHIE *de la vessie.*

— **Encycl.** *Exstrophie de la vessie.* V. VESSIE.

**EXSUCCATION** s. f. (è-ksu-ka-si-on — du lat. *ex*, préf. privat., et de *succus*, suc). Pathol. Extravasation de sang, ecchymose.

**EXSUDANT, ANTE** adj. (è-ksu-dan, an-te — rad. *exsuder*). Méd. Qui détermine l'EXSUDATION : *Une potion* EXSUDANTE.

— s. m. Remède exsudant : *Employer les* EXSUDANTS.

**EXSUDAT** s. m. (è-ksu-da — rad. *exsuder*). Pathol. Nom donné à des liquides qui se produisent par exsudation, dans certaines conditions morbides.

**EXSUDATION** s. f. (è-ksu-da-si-on — rad. *exsuder*). Méd. Action de suer : *Certaines maladies amènent de fortes* EXSUDATIONS. ‖ Extravasation par les pores d'humeurs ou de liquides quelconques : EXSUDATION *sanguine. Les exostoses sont le résultat ou du gonflement de l'os, ou d'une* EXSUDATION *à sa surface.* (Robin.)

— Par anal. Extravasation quelconque; matière extravasée : *La meilleure se manifeste par une* EXSUDATION *visqueuse qui couvre la feuille des végétaux.* (Math. de Bomb.)

**EXSUDÉ, ÉE** (è-ksu-dé) part. passé du v. Exsuder. Sorti par exsudation : *Humeurs* EXSUDÉES. *Gommes* EXSUDÉES.

**EXSUDER** v. n. ou intr. (è-ksu-dé — lat. *exsudare*; du préf. *ex*, et de *sudare*, suer). Sortir par exsudation : *Le sang* EXSUDE *quelquefois par les pores.* (Acad.)

— v. a. ou tr. Emettre par exsudation : *Dans les inflammations, l'iris* EXSUDE *des produits albumineux.* (A. Guépin.) ‖ Emettre, laisser couler à travers ses parois, laisser suinter : *La gomme des drupacées est en morceaux irréguliers, aplatis du côté de l'écorce qui les a* EXSUDÉS *et à laquelle ils adhèrent souvent.* (Baudrimont.)

**EXSUPERANTIUS** (Julius), historien latin du VIe ou du VIIe siècle. Il n'est connu que par un livre qui paraît être un abrégé des *Histoires* de Salluste, et qui est intitulé : *De Martii, Lepidi ac Sertorii bellis civilibus.* Il a été plusieurs fois imprimé à la suite des *Œuvres* de Salluste, notamment à Cambridge (1710, in-4°) et à Bâle (1823, in-4°).

**EXSUPERANTIUS** ou **EXSUPÉRANCE**, préfet des Gaules et homme politique, que quelques-uns confondent avec le précédent, né à Poitiers, mort en 424. Il est connu par saint Jérôme et par l'*Itinéraire* de Rutilius. Exsuperantius occupait une des principales charges des Gaules, lorsque saint Jérôme, plein d'estime pour ses vertus, lui écrivit pour l'engager à quitter le monde, lui offrant une retraite à Bethléem. Exsuperantius accepta de préférence la charge de préfet des Gaules qu'on lui offrait en même temps, et rendit en cette qualité des services importants au gouvernement romain. Il périt à Arles, dans une révolte des légionnaires qui occupaient cette ville.

**Exsurge, Domine**, bulle fulminée le 15 juin 1520, par Léon X, contre Luther. Elle est pour véritable auteur le cardinal Ascoli, écrivain cicéronien, qui s'appliqua à en faire une œuvre d'art autant qu'une œuvre religieuse. Le docteur Eckius (Eck) fut chargé, en qualité de nonce, de la répandre et de la publier en Allemagne. L'exorde est un vaste tableau de style biblique. M. Audin, l'auteur de la *Vie de Luther*, retrace ainsi ce début poétique : « Le ciel s'ouvre, et Dieu le Père se lève dans toute sa majesté : il incline l'oreille et écoute les gémissements de son Eglise qui lui crie de chasser ce renard qui infeste la vigne sainte, ce sanglier qui désole la forêt du Seigneur. Puis vous voyez saint Pierre, le chef des apôtres, attentif aux supplications de sa fille chérie, de cette Eglise de Rome, la maîtresse des Eglises, la maîtresse de la foi, dont il arrosa la première pierre de tout son sang. Il se lève tout armé contre ces maîtres de mensonge, dont la langue est un charbon ardent, dont la bouche distille le venin et la mort. Voici saint Paul, qui a entendu les plaintes de ses fidèles et qui vient pour défendre son œuvre toute teinte de son sang aussi, contre un nouveau Porphyre dont la dent s'attache aux pontifes morts dans la foi, comme jadis l'ancien Porphyre aux saints apôtres. Puis enfin le firmament tout entier se déploie; vous apercevez l'Eglise universelle, la nuée céleste, les anges et les trônes, les chérubins et les dominations, les prophètes de l'ancienne loi, les martyrs, les docteurs, les apôtres, les disciples du Christ, et toute cette cohorte de bienheureux, les mains tendues vers le trône du Dieu vivant, ayant en tête les deux apôtres Pierre et Paul, criant de mettre fin au triomphe de l'hérésie et de conserver à la sainte Eglise du Christ les prérogatives de son époux. » A la suite de ce tableau, dont les couleurs sont un peu criardes, la bulle *Exsurge, Domine*, condamna quarante et une opinions « hérétiques, scandaleuses, non catholiques, toutes contraires à la doctrine et à la tradition de l'Eglise, à l'interprétation vraie et commune des divines Ecritures, etc. » Léon X expose tout ce qu'il a fait pour ramener Luther et lui faire abjurer ses erreurs. Il est encore résolu à user de bonté et de miséricorde; Martin et ses adhérents seront reçus avec bienveillance s'ils reviennent au sein de l'Eglise. Il les conjure par le sang de Jésus-Christ d'abjurer leurs erreurs pernicieuses; mais s'ils persistent, après un délai de soixante jours, à professer les doctrines flétries et condamnées par l'Eglise, ils seront déclarés hérétiques notoires et opiniâtres, soumis à toutes les peines de droit, avec interdiction de séjour sur territoire catholique et défense à tous chrétiens d'imprimer, vendre ou lire leurs écrits.

Luther répondit par une antibulle à « l'exécrable bulle de l'Antechrist. » En voici quelques passages : « On m'apprend, mon cher lecteur, qu'une bulle a été lancée contre moi : le monde la connaît; elle n'est pas venue jusqu'ici. Peut-être que, fille de la nuit et des ténèbres, elle a eu peur de me regarder en face... Enfin, il m'a été donné de la voir, cette chouette, et dans toute sa beauté. En vérité, je ne sais si les papistes se moquent de moi. Non, ce ne peut-être que l'œuvre de Jean Eck, cet homme de mensonges, d'iniquités, ce damné d'hérétique... Qui a écrit cette bulle, je le tiens pour l'Antechrist; je la maudis, comme une insulte et un blasphème contre le Fils de Dieu. *Amen.* Je reconnais, je proclame en mon âme et conscience, comme vérités, les articles qui y sont condamnés; je vone tout chrétien qui la recevrait, cette bulle infâme, aux fureurs de l'enfer. Je le tiens pour un païen, pour l'Antechrist en personne. *Amen.* Voilà comme je me rétracte, moi, Bulle, fille d'une bulle de savon. Mais, dis-moi donc, ignorantissime Antechrist, tu es donc bien bête, pour croire que l'humanité va se laisser effrayer. S'il suffisait, pour condamner, de dire : « Ceci me déplaît, non, je ne veux pas; » mais il n'y a pas de muiet, d'âne, de taupe, de souche qui ne pût faire le métier de juge. Quoi! ton front de prostituée n'a pas rougi d'oser ainsi, avec des paroles de fumée, se prendre aux foudres de la parole divine?... On dit souvent que l'âne ne chante mal que parce qu'il entonne trop haut. Cette bulle eût bien mieux chanté, si d'abord elle n'eût pas posé sa bouche de blasphème contre le ciel... Ah! bullistes, vous ne tremblez pas que la pierre et le bois ne sruent du sang, à l'ouïe des blasphèmes que vous vomissez? Où êtes-vous donc, empereurs, où êtes-vous, rois et princes de la terre? Vous avez donné votre nom à Jésus dans le baptême, et vous souffrez cette voix tartaréenne de l'Antechrist? Où êtes-vous, docteurs? où êtes-vous évêques? Vous tous qui prêchez le christianisme, garderez-vous le silence devant un tel prodige d'impiété? Malheureuse Eglise! devenue le jouet et la proie de Satan! Misérables! qui vivez dans ce siècle! voici, voici venir la colère de Dieu sur tout ce qui a nom papiste, etc., etc. »

Luther publia un autre écrit pour la défense des articles condamnés par la bulle. Loin de se rétracter, il y confirme tout. La même année 1520, il appela du pape Léon X, comme d'un juge inique, apostat, hérétique, blasphémateur, etc., au concile universel. Enfin, le 10 décembre suivant, sur la place de Wittenberg, en présence de tous les colléges de professeurs et de tous les étudiants, il se compose d'action et de pensée. Il faut commencer par renoncer systématiquement à la vie active comme à la pensée, sans quoi il n'y aurait pas, dans l'homme qui veut se soumettre à cette éducation, changement d'état. Il ne s'agit pas seulement de repos physique, c'est-à-dire de cesser de faire mouvoir ses muscles; il importe surtout de faire taire cette espèce de communication entre l'âme et la nature extérieure, de lui faire même oublier qu'elle est unie à un corps de chair. Ainsi, tout l'action extérieure est d'abord proscrite; la nature une fois vaincue, restent les passions. La victoire remportée sur les passions constitue le second degré du chemin à parcourir pour arriver à l'*extase*. C'est à travailler le plus pénible à accomplir. Le moyen employé d'ordinaire est l'ascétisme, c'est-à-dire les privations de tous genres. Les mystiques ont arrivés, sous ce rapport, à des moyens effrayants. Les passions vaincues, on n'est pas encore parvenu au but; il faut détruire les sens ou du moins en paralyser l'action : ceci est le troisième degré de l'initiation à l'*extase*. Il suffit, pour y parvenir, d'emprisonner les sens de se satisfaire, et ils se détérioreront d'eux-mêmes par cette privation. Alors reste l'âme aux prises avec elle-même : c'est le quatrième degré. Elle peut encore, et il importe de la délivrer de ses idées, de l'empêcher de penser; car la pensée est un genre d'activité, et l'*extase* est la contemplation absolue. On arrive à l'*extase* réelle quand toutes les idées et toute sensation ont disparu, et que l'âme inerte et seule se trouve libre de tout agent placé hors d'elle-même. Il lui reste cependant, à ce quatrième degre, un effort à faire. *Elle tâtait se débarrasser de la conscience*; car la conscience est la connaissance d'un rapport existant entre elle et ce qui n'est pas elle. Arrivée là, l'âme est devenue simple, c'est-à-dire qu'elle est morte. Il est vrai que cette mort ne dure pas longtemps. Sainte Thérèse, qui était parvenue à l'*extase* complète, et qui avait consenti à se mettre plusieurs fois en danger de mort pour obtenir ce résultat, confesse que cette mort de la personnalité ne dure pas plus d'une demi-heure. Cette demi-heure écoulée, il faut consentir à revenir au monde, sous peine de mourir pour tout de bon. « Les objets vus par les yeux de l'esprit dans l'*extase*, dit M. Alfred Maury, constituent à proprement parler ce qu'on appelle des visions. Plus l'esprit les considère, plus ils s'offrent avec force à lui, et, parce qu'il les étudie exclusivement sans prendre connaissance des relations qui existent entre eux et les autres objets de la nature, il n'en peut apprécier le caractère; il les accepte tout à fait comme des réalités, il croit à leur existence objective. Ces visions ne sont que des hallucinations. » Mais il y a des faits qu'il est difficile de nier, et qui prouvent que ces hallucinations produisent quelquefois des résultats matériels au moins bizarres; tels sont, par exemple, les fameux stigmates de saint François. M. Maury en convient lui-même : « Pierre Pomponat, dit-il, est un des premiers qui aient émis l'opinion que ces marques singulières (les stigmates) n'étaient, chez saint François, que l'effet de l'ardeur de son imagination, et il est à remarquer qu'on ne vit ce phénomène se reproduire fréquemment que depuis que la stigmatisation de ce saint eut frappé les esprits mystiques; ce qui démontre l'influence exercée à cet égard par une croyance vive et une volonté puissante, c'est que ces stigmates disparurent à la prière de plusieurs saints qui en avaient été empreints. »

Plusieurs des écrivains du siècle dernier n'ont voulu voir dans les phénomènes constitutifs de l'*extase* qu'un amas de supercheries, de fraudes et de mensonges, et dans les héros de ces scènes étranges qu'un ramassis de dupes et de fripons. Les auteurs catholiques ne se sont pas exprimés autrement, dès qu'il s'est agi de faits étrangers à leur communion.



En parlant des inspirés cévenols, Brueys les appelle fous, imbéciles, maniaques, fourbes et imposteurs; Flechier assure qu'Isabeau Vincent prophétisait dans un sommeil contre nature; que Jurieu établit une différence entre nos prophétisait dans un sommeil contre-nature; Nous doutons fort, en tous cas, qu'un tel métier dût rapporter autant que celui d'évêque. Une nouvelle école catholique, dans l'impuissance de nier ces faits, les attribue à l'intervention du diable et rapporte, cela va sans dire, à l'intervention de Dieu même tous les phénomènes d'*extase* observés dans l'Eglise catholique. Nous n'avons pas à discuter ces opinions, qui sont des articles de foi; nous nous en tiendrons à l'explication naturelle qui a été présentée de plusieurs manières par des médecins et des savants de tout genre, et qui consiste à profiter des lumières que fournit à notre époque une physiologie plus avancée, pour rendre compte de ces phénomènes en les classant parmi les maladies du corps et de l'esprit.

Trois sortes de faits caractérisent l'*extase* : phénomènes physiques, phénomènes intellectuels, phénomènes moraux. Une forte exaltation cérébrale, fruit d'un recueillement profond et souvent aussi d'un jeûne prolongé qui, comme on sait, développe la sensibilité nerveuse, fait perdre à l'extatique la conscience du monde extérieur. Un ébranlement général agite tout son corps; il est en proie à des convulsions épileptiformes, se jette à terre et y reste plus ou moins longtemps à se débattre dans des agitations violentes et dans un tremblement spasmodique qui décroissent peu à peu jusqu'au point de lui permettre de se relever et de parler, semble-t-il, en toute liberté d'esprit. Ces phénomènes, du reste, varient suivant l'âge et le degré de préparation du sujet, la nature des idées et des sentiments qui le possèdent, ou même les dispositions plus ou moins sympathiques des assistants. Le corps alors devient insensible; on a des hallucinations de la vue et de l'ouïe; on voit des objets qui n'existent pas, on entend des paroles qui ne sont pas prononcées. Quant aux phénomènes intellectuels, il faut placer au premier rang une exaltation extraordinaire de toutes les facultés; la mémoire est en quelque sorte excitée et tendue, et rapporte à l'esprit des choses qu'on savait à peine ou qu'on avait oubliées. Ainsi les prophètes cévenols s'exprimaient en français, et ce n'était cependant pas la langue dont ils se servaient d'ordinaire. Quelquefois l'*extase* porte à un grand dévouement celui qui en est possédé; ainsi Jeanne Darc est appelée par les voix célestes à quitter sa famille pour délivrer la France; d'autres fois, elle pousse l'inspiré à des actes odieux et déplorables : le meurtre de l'abbé de Chayla fut projeté dans une réunion dont trois prophètes cévenols étaient l'âme.

Si l'on rapproche ces faits de ceux qui ont été observés de notre temps, on arrive aux conclusions suivantes. Le somnambulisme magnétique et l'*extase* offrent des analogies frappantes. Comme le dit M. Maury, dans son ouvrage sur la *Magie et l'astrologie*, les phénomènes extatiques, convulsions, insensibilité, perte de sang même, sont l'effet d'un dérangement mental, dû à une surexcitation de la contemplation religieuse, aux abus de l'abstinence et de l'ascétisme chez des constitutions déjà prédisposées aux désordres de l'innervation. M. Calmeil, qui a étudié ce sujet dans son livre de la *Folie*, voit dans les extatiques des maniaques toujours, et quelquefois des hystériques et des épileptiques. Telle est aussi l'opinion de M. Figuier, dans son *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*. Chez les personnes atteintes de somnambulisme, nous retrouvons les mêmes affections pathologiques, hystérie, épilepsie, catalepsie, folie, constriction, spasmes, étranglements, mouvements involontaires, qui semblent accuser l'invasion du corps de ces infortunés par une puissance extérieure désormais dominante. Chez les somnambules magnétiques, à côté de la prostration physique, il y a aussi un grand travail de l'esprit. « Et ce n'est pas tout encore, dit M. La Fontaine dans l'*Art de magnétiser*, il y a dans le somnambulisme une phase encore plus élevée, c'est l'*extase*. Ici l'âme semble avoir entièrement quitté le corps. S'élevant dans les régions divines, elle est en contemplation et en prière devant Dieu lui-même... J'ai rencontré plusieurs fois l'état d'*extase* proprement dit; rien au monde de plus saisissant. La somnambule a une physionomie toute particulière; elle devient belle, belle d'une beauté que l'on ne peut exprimer; son air est inspiré, sa figure est resplendissante d'une joie intérieure. Elle semble vouloir s'élancer dans l'immensité; ses pieds touchent à peine la terre; il semble que ses yeux, des mots entrecoupés; elle voit des flots de lumière qui l'inondent; elle entend des flots d'harmonie qui la ravissent et l'enlèvent; la divinité lui apparaît dans toute sa splendeur. » Ce témoignage, que nous rapportons sans en garantir l'exactitude, montre la ressemblance qui existe entre l'*extase* magnétique et celle des inspirés religieux. Entre ces diverses explications, les lecteurs choisiront. Pour nous, nous inclinons à croire, avec M. Dubois, dans son ouvrage sur les *Prophètes cévenols*, qu'il y a dans l'*extase* un concours de causes physiques et morales qu'il est presque impossible de démêler nettement. Il y a, en définitive, chez les extatiques une puissance religieuse et morale dont il faut tenir compte. S'ils sont malades, il faut convenir que leur maladie a ceci d'étrange que, loin de les faire souffrir, elle les rend heureux. Est-ce de la folie? Oui, au point de vue scientifique; mais cette folie offre comme caractère particulier que ceux qui en sont atteints ne le savent jamais, parce que, même dans leurs moments lucides, c'est-à-dire quand ils sont calmes, ils aspirent à l'*extase* comme à l'état le plus glorieux où l'âme puisse s'élever.

**EXTASIÉ, ÉE** (èk-sta-zi-é) part. passé du v. s'EXTASIER. Enthousiasmé, ravi : *Demeurer* EXTASIÉ *devant un tableau.*

**EXTASIER (SE)** v. pr. (èk-sta-zi-é — rad. *extase*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous extasions, que vous vous extasiez*). Etre ravi d'admiration : *En peintre, à la vue d'un beau paysage ou devant un beau tableau,* S'EXTASIE *à des objets qui ne sont pas même remarqués d'un spectateur vulgaire.* (J.-J. Rouss.)

**EXTATIQUE** adj. (èk-sta-ti-ke — du gr. *ekstatikos*; de *ekstasis*, extase). Qui tient de l'extase : *Ravissement* EXTATIQUE. *Insensibilité* EXTATIQUE. *Vision* EXTATIQUE. *Les transports* EXTATIQUES *d'une âme qui se sent élevée à la plus sublime oraison par un amour* EXTATIQUE *ne peuvent être compris que par l'expérience.* (Boss.) ‖ Qui exprime l'extase : *Un regard* EXTATIQUE. *Une attitude* EXTATIQUE. *Un sourire* EXTATIQUE.

— Par anal. Profond, exalté et absorbant : *Une admiration* EXTATIQUE. *Une joie* EXTATIQUE.

— Substantiv. Personne extatique, ravie en extase : *L'*EXTATIQUE *a concentré toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit.* (Fossati.) *L'histoire des oracles et des prodiges est remplie par l'existence d'une suite d'*EXTATIQUES *parlant sous le vertige.* (C. Renouvier.)

**EXTATOSOME** s. m. (èk-sta-to-so-me). Entom. Syn. d'ECTATOSOME.

**EXTEMPORANÉ, ÉE** adj. (èk-stan-po-ra-né — lat. *extemporaneus*, improvisé; du préf. *ex*, et de *tempus*, temps). Pharm. Préparé et administré sur-le-champ, en parlant d'un remède : *Un looch, une tisane, une potion, un lavement sont des médicaments* EXTEMPORANÉS. (Cadet.) *Nous devons à Lazare Rivière l'acétate et le citrate de potasse et de soude* EXTEMPORANÉS. (Broussais.)

— Jurispr. Non prémédité : *Délit* EXTEMPORANÉ.

— **Antonyme.** Officinal.

— **Encycl.** Pharm. Les médicaments *extemporanés* ou magistraux sont ceux qu'on ne prépare qu'au moment où ils sont prescrits, comme les émulsions, les potions, les tisanes, les loochs. Ce sont des médicaments formulés, par opposition aux officinaux, qui sont ordonnés; ce qui établit une différence entre une formule et une ordonnance. Il est des médicaments *extemporanés* que le médecin est dans l'habitude de ne pas formuler, parce qu'ils sont d'un usage très-fréquent et que la formule en est bien connue : looch blanc du Codex; décoction blanche de Sydenham. Il en est d'autres qui ne doivent être préparés qu'à l'instant où l'on veut les administrer, comme la potion anticinétique de Rivière.

**EXTEMPORANÉITÉ** s. f. (èk-stan-po-ra-né-i-té — rad. *extemporané*). Caractère de ce qui est extemporané, soudain, non préparé ou prémédité; grande présence d'esprit qui permet de trouver des solutions soudaines aux difficultés imprévues.

**EXTEMPORANÉMENT** adv. (èk-stan-po-ra-né-man — rad. *extemporané*). Pharm. Sur-le-champ, pour être administré sans délai : *Les préparations éthérées doivent être faites* EXTEMPORANÉMENT. (Cadet.)

**EXTENSEUR** adj. m. (èk-stan-seur — du lat. *extensus*, étendu). Qui sert à produire une extension : *Un appareil* EXTENSEUR.

— Anat. Qui sert à l'extension : *Les muscles* EXTENSEURS *du bras. Un lacs* EXTENSEUR *est fixé au-dessus des malléoles.* (Robin.)

— s. m. Muscle extenseur : *L'*EXTENSEUR *de la jambe. Le long* EXTENSEUR *des orteils. Les deux* EXTENSEURS *du pouce.*

— Techn. Instrument dont on se sert pour élargir les manchettes en caoutchouc de certains scaphandres, afin que le plongeur puisse y passer aisément les mains. ‖ On l'appelle aussi OUVRE-MANCHETTES.

— **Antonyme.** Fléchisseur.

**EXTENSIBILITÉ** s. f. (èk-stan-si-bi-li-té — rad. *extensible*). Faculté de s'étendre, d'être étendu : *L'*EXTENSIBILITÉ *des muscles. L'*EXTENSIBILITÉ *des métaux. Diverses épreuves offrent à peu près la limite de subdivision, ou plutôt le degré d'*EXTENSIBILITÉ *des métaux.* (Humbert.)

**EXTENSIBLE** adj. (èk-stan-si-ble — du lat. *extendere*, étendre). Qui peut être étendu : *Les tendons sont très-*EXTENSIBLES. *Les métaux sont* EXTENSIBLES *à divers degrés.*

— **Antonyme.** Inextensible.

**EXTENSIF, IVE** adj. (èk-stan-siff, i-ve — lat. *extensivus*; de *extendere*, étendre). Qui produit l'extension : *Une force* EXTENSIVE.

— Gramm. Qui est pris par extension, en développant le sens propre : *Un sens* EXTENSIF.

— Agric. *Culture extensive*, Celle qui s'applique à un terrain de grande étendue, eu égard au capital qu'on y emploie : *La culture pastorale est une* CULTURE EXTENSIVE. ‖ Se dit par opposition à CULTURE INTENSIVE.

— **Antonymes.** Compressif, coercitif.

**EXTENSION** s. f. (èk-stan-si-on — lat. *extensio*; de *extendere*, étendre). Action d'étendre, d'augmenter les dimensions ou une des dimensions d'un objet; action de s'étendre, mouvement de ce qui s'étend : *L'*EXTENSION *d'une plaque de métal s'opère au marteau ou au laminoir. L'*EXTENSION *des muscles se produit sous l'influence de causes mystérieuses.* ‖ Etendue, dimension : *Donner de l'*EXTENSION. *Avoir trop d'*EXTENSION.

— Par anal. Action de porter plus loin, de reculer les limites : *L'*EXTENSION *de l'octroi de Paris.*

— Fig. Accroissement; application plus étendue, application à de nouveaux objets : EXTENSION *d'autorité, d'influence. On a donné quelquefois aux lois une* EXTENSION *qu'elles n'ont pas par elles-mêmes. Une clause vague et susceptible d'*EXTENSION *est toujours une clause dangereuse. L'*EXTENSION *de la fabrication chez les masses a créé une foule d'aspirants à la bureaucratie.* (Montalemb.)

— Gramm. et Logiq. Développement du sens, application à d'autres objets, fondée sur quelque analogie : *Vertu signifie force, et, par* EXTENSION, *habitude du bien. Par* EXTENSION, *bachelier prit le sens d'homme jeune non marié, et, en général, de célibataire.* (E. Littré.) ‖ Etendue du sens : *Les mots dits synonymes diffèrent en général par l'*EXTENSION. *Le terme de chrématistique a beaucoup plus d'*EXTENSION *que celui de catholicisme.* (Michel Chevalier.)

— Chir. Relâchement d'un tendon produit par quelque effort qu'il a subi : *Il y a luxation et même* EXTENSION *des tendons du pied.* ‖ Distension, tension mécanique opérée sur une partie luxée ou fracturée, que l'on veut ramener dans sa position naturelle : *Appareil d'*EXTENSION *continue. L'*EXTENSION *doit, autant que possible, être pratiquée avant qu'il se déclare de l'engorgement.*

— Art vétér. Maladie du tendon fléchisseur du pied, produite par la pression de l'os de la couronne sur le tendon ou les ligaments.

— Musiq. Développement du petit doigt, qui permet de faire certaines notes élevées dans la chanterelle, sans déplacement du poignet. ‖ Faculté de donner les doigts dans l'exécution instrumentale : *La main de ce pianiste manque d'*EXTENSION. *L'*EXTENSION *est, pour le violoniste, un précieux avantage.*

— **Encycl.** Log. *L'extension*, en logique, signifie le plus ou moins de généralité des idées. Une idée a plus d'*extension* à mesure qu'elle est plus générale, et elle est plus générale à mesure qu'elle représente un plus grand nombre d'êtres : l'idée d'homme, par exemple, a plus d'*extension* que celle d'homme, celle d'homme en a plus que celle d'Européen, celle d'Européen que celle des Français; en un mot, l'idée d'un genre a plus d'*extension* que celle de chacune des espèces qu'il embrasse. Le nombre des objets auxquels peut s'appliquer une idée n'est pas la seule chose à considérer en elles, mais encore la somme de ses éléments constitutifs, des attributs qu'elle renferme et qu'on ne peut lui ôter sans la détruire : c'est ce qu'on appelle la *compréhension* d'une idée. Les idées, quant à leur *extension*, sont dites *contenantes* ou *contenues* : l'idée d'une espèce est contenue dans celle du genre; l'idée du genre est contenante de celle de l'espèce. Or, tous les caractères constitutifs d'une idée contenante se retrouvent nécessairement dans chacune des idées contenues, lesquelles ont de plus des caractères constitutifs particuliers : ainsi l'idée d'homme possede d'abord tous les caractères constitutifs de celle d'animal, plus d'autres caractères propres qui la spécifient; l'idée du triangle rectangle a tous les attributs du triangle, les trois angles, les trois côtés, l'équivalence des trois angles à deux angles droits, etc., plus les attributs propres au triangle rectangle, et qui le distinguent du triangle équilatéral, du triangle isocèle, du triangle scalène. La somme des éléments constitutifs est donc plus grande dans l'idée contenue que dans l'idée contenante, dans l'idée moins générale que dans l'idée plus générale qui l'embrasse; ce qu'on exprime en disant que l'*extension* et la *compré